

Conseil Communautaire
Séance du 29 Septembre 2022

Délibération N° 2022 09 074 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

L’an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

| | | | | | | | |
|-------------|----|----------|----|----------|---|---------|----|
| En exercice | 39 | Présents | 26 | Pouvoirs | 7 | Votants | 33 |
|-------------|----|----------|----|----------|---|---------|----|

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

| Absents/excusés | Pouvoir à |
|----------------------|------------------------------|
| Claire COULONNIER | Dominique LANGEVIN |
| Pascal MARIE | Martine CRINIÈRE |
| Jérôme LEONARD | Sylvie CHARTIER |
| Dominique PETER | Galiène COHU |
| Monique GAULTIER | Suppléante Dominique MANCEAU |
| Philippe WEHRLE | Hervé RONCIERE |
| Michelle BOUSSARD | Claude ALLAIRE |
| Catherine TRAPPLER | Suppléant Pascal CHAPEAU |
| Marie-France REYMOND | Michel DUTHEIL |
| Gérard RICHARD | Excusé |
| Sabrina RAPPART | Excusée |
| Sabrina DUCHESNE | Excusée |
| Laure DUTERTRE | Excusée |
| Diégo BORDIER | Excusé |
| Alain CHEVALLIER | Excusé |

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. le Président expose :
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3
Vu le budget général,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'avis du comité technique en date du *19 septembre 2022*,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les mouvements de personnels affectant le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux, notamment les départs volontaires par voie de mutation, ou démissions non remplacées qui entraînent un transfert des heures d'enseignement vers les agents en fonction,

Vu les postes vacants qu'il y a lieu de supprimer : poste d'enseignant(e) flûte à bec – clarinette – musique d'ensemble 8,50/20^e ; poste d'enseignant(e) trompette 1/20^e ; poste d'enseignant(e) percussions 4/20^e,

Vu la hausse des inscriptions constatées pour certaines disciplines enseignées à l'école de musique intercommunale cette année et les années précédentes, nécessitant une augmentation du temps de travail dédié aux postes suivants :

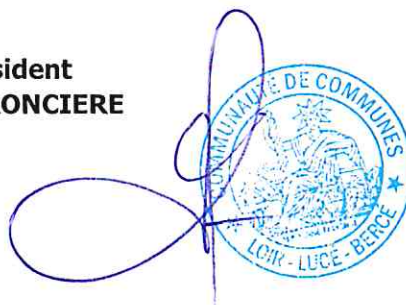
- Enseignant(e) artistique spécialité « Violon/Alto/Orchestre cordes » 10 heures hebdomadaire :
+ 1 heure hebdomadaire soit 11/20^e ;
- Enseignant(e) artistique spécialité « batterie, éveil, atelier rythmique » 11 heures hebdomadaire :
+ 3 heures hebdomadaire soit 14/20^e ;
- Enseignant(e) artistique spécialité « saxophone, orchestre » 10 heures hebdomadaire :
+ 3 heures hebdomadaire soit 13/20^{ème} ;
- Enseignant(e) artistique spécialité « guitare, guitare basse – atelier musiques actuelles » 11,50 heures hebdomadaire :
+ 5,50 heures hebdomadaire soit 17/20^{ème}
- Musicien intervenant en milieu scolaire 13 heures hebdomadaire :
+ 1 heure hebdomadaire soit 14/20^{ème}

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. Décide d'ajuster le tableau des emplois et des effectifs en conséquence conformément à l'annexe jointe.
2. Autorise M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires découlant de cet ajustement,
3. Précise que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget général de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



Secrétaire de séance
Myriam MARTINEAU

A blue ink signature of Myriam Martineau, written in a cursive style.